



ADSB REGION DE LAGNY

Association pour le Don de Sang Bénévole de la Région de Lagny

Déclarée en sous-préfecture sous le n° 2230 et affiliée à la FFDSB
Loi 1901 - Reconnue d'utilité publique.

www.adsbri.fr

Congrès Fédéral des 8,9,10 et 11 mai 2024

Motion à l'attention du Bureau fédéral de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole.

OUI, AGISSONS POUR DE VRAIS MOYENS POUR L'EFS !

Depuis la loi de financement de la Sécurité Sociale (Chapitre 3 art 31 : de la réforme de l'EFS) :

- La cession des produits sanguins est fixée en tenant compte des divers coûts de revient.
- La pérennisation d'une dotation versée par l'Assurance Maladie. En 2024 : 100 millions d'euros pour l'EFS.

L'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) pourrait être mis en œuvre par l'Assurance Maladie pour l'octroi des subventions. Pour 2024, il est de 3,2%, ce qui est très inférieur à l'inflation et ceci pour la 2^{ème} année consécutive.

Ce constat pourrait entraîner des conséquences sur les ressources de l'EFS et le système de santé au travers des produits sanguins.

A titre d'exemple pour 2023 sur la Région Lagny, en Seine et Marne, région de 23 communes couverte par l'ADSBR, pour un manque de personnel de santé, sur les 106 collectes planifiées en début d'année par l'EFS, 6 ont été supprimées, auxquelles s'ajoutent les centaines de rendez-vous supprimés sur les autres collectes. Ceci a représenté **1455** poches de moins par rapport à 2022.

Dans ses diverses interventions, Monsieur Frédéric Pacoud, nouveau Président de l'EFS, se veut rassurant quant au maintien de notre système transfusionnel, mais...

Alors, il est vrai que notre Fédération, lors de sa rencontre avec le cabinet ministériel, a constaté le versement de la subvention par l'Assurance Maladie à l'EFS. Elle a demandé avec insistance des moyens financiers et humains afin de développer la collecte du plasma et elle n'accepte pas que la subvention allouée pour 2024 soit un solde de tout compte - source DSB N° 116 - décembre 2023 -.

Il est vrai aussi, que par la voix de notre Président Fédéral, un appel mobilisateur a été lancé le 20 mars auprès de la grande chaîne du Don de Sang dont nous faisons tous, ici présents, partie.

Mais est-ce suffisant ? Doit-on en rester là et laisser discréditer l'EFS, maillon à part entière de notre système de santé ?

L'ADSB de la Région de Lagny, présente sur le terrain, demande à nos instances fédérales non seulement de s'indigner... mais aussi de s'engager plus loin et dès maintenant !

Face à la gravité de la situation, avec les Associations et Amicales affiliées et ses 750 000 bénévoles nous devons imaginer, avec le concours des médias, des actions envers toutes les instances de l'Etat. Chaque ADSB doit non seulement interpeller les parlementaires de son secteur, et mettre en place une tribune d'informations sous la conduite de la Fédération.

Nous demandons qu'une réflexion s'engage pour qu'une pétition soit rédigée à l'initiative de la Fédération, afin de mener une action d'ampleur nationale auprès du grand public et notamment des donneurs de sang lors des collectes mobiles.

COMBATTONS POUR QUE L'EFS AIT LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS POUR ASSURER SA MISSION DE SERVICE PUBLIC !

Sans transition, un autre sujet est aussi au cœur de nos préoccupations. La filière lucrative du plasma...

Devons-nous, ici, rappeler nos principes fondamentaux ?

VOLONTARIAT, BENEVOLAT, ANONYMAT et NON PROFIT.

Force est de constater, que cette éthique ne fait pas les principes de laboratoires privés, qui militent pour le démantèlement de notre système transfusionnel en faveurs d'intérêts financiers privés et catégoriels.

Alors qu'en Europe et particulièrement en France nous manquons de Plasma, nous importons ce précieux élément du sang des Etats-Unis. Une récente enquête de Clara ROBERT MOTTA, journaliste d'investigation, explique les conditions lamentables dans lesquelles sont effectuées les prélèvements. Elle révèle que ce marché a réalisé un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros en 2022.

Une directive européenne de septembre 2023 dit que le don du sang doit être gratuit dans l'Union Européenne, tout en permettant cependant une indemnisation des donneurs.

Attention ! Ce flou juridique ouvre une brèche à l'indemnisation et par celle-ci l'absence de profit passe à la trappe...

Notons déjà, qu'en Europe la vente du plasma est autorisée en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en République Tchèque.

Notre Fédération doit, là aussi, **s'engager dans le combat** qui est le nôtre pour préserver notre modèle reconnu et soutenu par les donneurs.

NOS PRINCIPES ETHIQUES DOIVENT ETRE NOTRE SEULE ET UNIQUE BOUSSOLE. NOTRE SANG N'EST PAS UNE MARCHANDISE.

Bourg en Bresse, le 8 mai 2024